

**RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION
(AJERCO)**

**Préavis du Comité de direction No 04/2025 relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau
AJERCO**

Rapport de la commission de gestion au Conseil intercommunal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Valérie Faine, Ferreyres
- Joachim Creteigny, Cossonay
- Ruth Muller, Pampigny
- Lionel Vidoudez, Senarclens
- Isabelle Mancino, Chavannes-le-Veyron

a rencontré le CODIR de l'AJERCO (incluant M. Claude Borgeaud, directeur de l'Aras, M. Blaser, directeur accueil de jour AJERCO-AJOVAL-AFJYR et M. Damien Pourplanche, directeur finances), le 3 septembre à Penthaz en même temps que la commission adhoc.

Analyse de la politique tarifaire d'un point de vue financier

La commission salue le travail qui a été effectué et approuve cette nouvelle politique tarifaire, mais néanmoins elle se permet de souligner les points suivants :

Dans certain cas, les parents ayant un revenu jusqu'à CHF 150'000.- seront bénéficiaires de la nouvelle politique tarifaire. Voici quelques exemples qui nous ont été fournis (non exhaustif) :

- Barème global – 2 enfants placés 2 jours par semaine (1x crèche, 1x UAPE)
- Barème UAPE – 2 enfants placés 2 jours par semaine
- Barème crèche – 3 enfants placé 2 jours par semaine
- Barème UAPE – 3 enfants placés 2 jours par semaine

De manière générale les parents avec un gros revenu sont proportionnellement plus impactés (négativement) que les parents avec un petit revenu (positivement). De ce fait, le risque est grand d'avoir potentiellement moins de revenus dans le futur par rapport à ce que l'on pense gagner (projection à 266'372 CHF). Ceci est dû au fait que les familles à gros revenu (< 150'0000 CHF) quittent potentiellement ce modèle pour d'autres structures.

Afin de couvrir l'allègement pour les familles à bas revenu (elles vont payer jusqu'à la moitié de ce qu'elles paient actuellement), certaines vont payer jusqu'à 4 fois plus pour un enfant.

En fonction du nombre de familles à gros revenu (le nombre actuel de familles pour AJERCO n'a pas été transmis) qui quitteraient l'AJERCO, l'équilibre financier serait péjoré et les charges pour les communes augmenteraient de manière conséquente.

La COGEFIN remercie M. Borgeaud, M. Pourplanche, M. Blaser et M. Jauner ainsi que le CODIR pour toutes les réponses apportées lors des divers échanges.

Conclusions :

Après avoir pris connaissance du préavis no 04/2025 relatif à la nouvelle politique tarifaire du réseau AJERCO

- Oui le rapport du Comité de Direction
- Oui le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 04/2025 du Comité de Direction, tel que présenté

Senarclens, le 1 Octobre 2025,

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur

Valérie Faine

Joachim Cretegy

Ruth Muller